



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG Audit



Epicentre

Exercice clos le 31 décembre 2023

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'association Epicentre,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Epicentre relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 21 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG Audit

Joël Fusil


Isabelle Tracq-Sengeissen

ETATS FINANCIERS

EPICENTRE

31 décembre 2023

L'Association Epicentre applique à compter du 01 janvier 2020 le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des normes comptables en complément du plan comptable général (PCG).

Bilan ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2023							
en euros	ACTIF				en euros	PASSIF	
	Brut	Amortissements et dépréciations	Net 2023	Net 2022		2023	2022
Concessions, brevets, licences, marques procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	184 258	175 041	9 217	25 037			
Immobilisations en cours	64 127		64 127				
Immobilisations incorporelles	248 385	175 041	73 344	25 037			
Installations techniques, matériel et outillage industriels	238 820	144 502	94 318	48 303	Ecart d'équivalence	48 805	49 585
Immobilisation en cours							
Immobilisations corporelles	238 820	144 502	94 318	48 303	Autre Réserve	144 766	44 200
Participations et Créances rattachées	48 821		48 821	49 601	Excédent ou déficit de l'exercice	2 080	100 566
Autres	74 504		74 504	74 504			
Immobilisations financières	123 325		123 325	124 105	Situation nette	195 651	194 351
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	610 530	319 543	290 987	197 446	TOTAL FONDS PROPRES	195 651	194 351
Stock et en-cours	6 601		6 601	10 042	TOTAL FONDS REPORTEES ET DEDIES	0	8 100
Créances clients, usagers et comptes rattachés	3 419 030		3 419 030	3 555 083	Provisions pour risques	8 926	14 635
Créances sur entités du groupe MSF France	2 556 097		2 556 097	2 769 282	Provisions pour charges	4 709	0
Créances sur entités du mouvement MSF	837 152		837 152	762 852	TOTAL PROVISIONS	13 635	14 635
Clients et comptes rattachés	25 780		25 780	22 949	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 473 998	7 601 341
Autres	12 804 078		12 804 078	14 525 616	Dettes sur entités du groupe MSF France	1 899 550	6 890 897
Financements à recevoir	12 722 550		12 722 550	14 154 310	Dettes sur entités du mouvement MSF	454 947	473 222
Legs à recevoir					Dettes fournisseurs	119 501	237 222
Avances versées sur commandes	50 115		50 115	88 911	Dettes fiscales et sociales	1 980 691	1 825 563
Autres créances	31 413		31 413	282 395	Autres dettes	345 843	135 264
Grant à recevoir					Autres dettes	3 800	7 192
Créances	16 223 108		16 223 108	18 080 699	Financements perçus d'avance	342 043	128 073
Disponibilités	1 675 567		1 675 567	2 981 141	Dettes	4 800 532	9 562 168
Charges constatées d'avance	40 173		40 173	15 046	Produits constatés d'avance	13 302 001	11 192 652
TOTAL ACTIF CIRCULANT	17 945 449	0	17 945 449	21 086 928	TOTAL DETTES	18 102 533	20 754 820
Ecarts de conversion actif	82 374		82 374	6 606	Ecarts de conversion passif	6 992	319 073
TOTAL ACTIF	18 638 353	319 543	18 318 811	21 290 980	TOTAL PASSIF	18 318 811	21 290 980



Compte de résultat en liste ASSOCIATION EPICENTRE au 31 Décembre 2023	2023	2022
PRODUITS EXPLOITATION		
Ventes de biens et services	9 343 626	8 931 600
Produits de tiers financeurs	4 547 459	5 446 882
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	14 635	12 719
Utilisations des fonds dédiés	8 100	70 000
Autres produits	3 213 934	3 009 660
TOTAL PRODUITS EXPLOITATION	TOTAL I 17 127 754	17 470 861
CHARGES EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	7 243 440	8 169 641
Aides financières	57 609	56 022
Impôts, taxes et versements assimilés	563 461	525 632
Salaires et traitements	4 285 765	3 865 400
Charges sociales	2 094 002	1 883 852
Salaires et traitements, charges sociales du personnel national	2 730 833	3 006 732
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	65 684	64 313
Dotations aux provisions	13 635	14 635
Reports en fonds dédiés	0	8 100
Autres charges	73 632	51 387
TOTAL CHARGES EXPLOITATION	TOTAL II 17 128 061	17 645 714
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-307	-174 853
PRODUITS FINANCIERS		
Différences positives de change	16 369	126 986
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	TOTAL III 16 369	126 986
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées	0	0
Différences négatives de change	42 312	20 285
TOTAL CHARGES FINANCIERES	TOTAL IV 42 312	20 285
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-25 942	106 701
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-26 250	-68 152
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	38 090	172 560
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	TOTAL V 38 090	172 560
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	9 761	3 842
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	TOTAL VI 9 761	3 842
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	28 330	168 719
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	17 182 214	17 770 407
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	17 180 134	17 669 840
+ Report des ressources affectés non utilisées des exercices antérieurs	0	0
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	0	0
EXCEDENT OU DEFICIT	2 080	100 566
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	0	0
Prestations en nature	0	0
Bénévolat	0	0
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	0	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	0	0
Mises à disposition gratuite de biens	0	0
Prestations en nature	0	0
Personnel bénévole	0	0
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTION VOLONTAIRES EN NATURE	0	0

ANNEXES 2023 DES COMPTES SOCIAUX

D'EPICENTRE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice n'a connu aucun événement exceptionnel. Epicentre n'a fait recours à aucune contribution exceptionnelle de MSF France et le volume d'activité, hors produits exceptionnels, produits financiers et la contribution exceptionnelle de l'année 2023 reste stable par rapport à l'exercice précédent.

2. DESCRIPTIF DE L'OBJET SOCIAL D'EPICENTRE

L'association Epicentre a pour objet :

De prodiguer un enseignement sur toutes les techniques médicales utiles aux populations en situation précaire,

D'effectuer un travail de recherche et de consultation dans le domaine de l'épidémiologie d'intervention et sur tout ce qui peut favoriser une meilleure compréhension et une évolution dans les domaines de la santé et du développement,

De diffuser par tous les moyens à sa disposition les résultats de ses recherches afin que celles-ci puissent recevoir une application concrète et que les propositions de l'association permettent de réels progrès dans les domaines concernés. Cette diffusion s'exercera notamment par l'intermédiaire de publications, de conférences, de colloques et du recours aux différents moyens de communication auprès du grand public ou de publics plus spécialisés (chercheurs, universitaires, leaders d'opinion...),

De réunir tous les concours nationaux et internationaux propres à apporter à l'association les meilleures conditions d'efficacité et de compétence pour ses objectifs de recherche et de diffusion,

D'apporter son expertise scientifique aux actions menées par Médecins Sans Frontières,

D'apporter son concours aux individus et aux institutions engagés dans une activité identique ou complémentaire à la sienne.

3. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels applicables au milieu associatif définis par :

- Le règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Le règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif au Nouveau Plan Comptable Général modifié par le règlement 2016-07 du 04 novembre 2016.

L'activité d'Epicentre est intégrée à 100% dans la combinaison des comptes du Groupe Médecins Sans Frontières France, ainsi que dans la combinaison des comptes du mouvement MSF international.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations situées en France sont évaluées à leur coût d'acquisition selon les dispositions du Règlement CRC n° 2004-06 (prix d'achat et frais accessoires).

Elles sont amorties suivant le mode linéaire sur la durée réelle d'utilisation prévue de chaque élément (compris entre 3 et 10 ans) et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

Sont comptabilisés directement dans les comptes de charge des centres de recherche au Niger et en Ouganda ainsi que des autres pays dans lesquels Epicentre intervient les véhicules et les ordinateurs dans la mesure où ils subissent une usure accélérée, ainsi que les constructions et équipements dans la mesure où ils n'ont pas vocation à être conservés.

Les biens destinés à des tiers bénéficiaires dans le cadre de conventions signées pour des projets sont également passés en charges.

3.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de réalisation (prix d'achat et frais accessoires hors coûts de formation).

Elles sont amorties sur une période comprise entre 3 et 5 ans, selon le mode linéaire et présentées dans le poste Dotations aux amortissements d'exploitation dans le compte de résultat.

3.3. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières sont constituées des titres de participation détenus par Epicentre ainsi que des dépôts et cautionnements divers.

Les valeurs brutes des immobilisations financières sont constituées par leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une dépréciation est constatée sur les titres de participation au regard de la situation financière des filiales à la clôture de l'exercice.

Lorsque le coût d'acquisition des dépôts et cautionnements est supérieur à la valeur d'inventaire, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

3.4. FINANCEMENTS ET DONNS (A RECEVOIR ET PERCUS D'AVANCE)

✓ Financements des organisations externes

Les financements des organisations publiques et des autres organismes privés sont comptabilisés en produits dans le compte de résultat dès la notification du financement pour la totalité du contrat. Au 31/12/N, ne sont conservés dans le résultat de l'exercice que les produits qui couvrent les dépenses éligibles engagées sur l'exercice, grâce à la comptabilisation de produits constatés d'avance.

Au 31/12/N la créance de chaque convention de financement en devise étrangère est revalorisée en Euros au taux de clôture. La différence entre la valorisation au taux de clôture et au taux de notification de la convention est comptabilisée en écart de conversion actif /passif. Cet écart représente une réduction/augmentation du restant à dépenser en euros sur le contrat au 31/12/N. Il implique d'ajuster budgétairement, selon le cas, pour l'année N+1 le montant restant à dépenser en euros sur le contrat. Dans la mesure où la convention le prévoit, il n'y a pas lieu de comptabiliser une provision sur les éventuels écarts de conversion actif, les dépenses futures étant limitées à la conversion en euros des devises reçues.

En outre, les moins/plus-values réalisées sont comptabilisées au moment de chaque encaissement.

Les financements encaissés qui n'auraient pas été justifiés par des charges éligibles à la fin du contrat où aux différentes étapes de restitutions imposées par les bailleurs, sont comptabilisés en financements reçus d'avance pour être, le cas échéant remboursés.

La part de financement attribuée, non consommée et/ou non reçue en fin d'exercice est inscrite en compte de bilan, pour un montant équivalent, en "financements à recevoir" et en "financements reçus d'avance".

✓ Dons

Epicentre ne reçoit que des dons d'organismes privés, et ne fait pas appel à la générosité du public.

3.5. CREANCES

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale et font l'objet d'une dépréciation lorsqu'elles présentent un risque de non recouvrement.

3.6. CONVERSION DES DEUISES ETRANGERES

Les créances en devises, les avoirs en devises détenus en France et à l'étranger (comptes bancaires et caisses) et les dettes en devises sont valorisées aux taux officiels au 31 décembre de l'exercice. Les écarts de conversion sont constatés. En cas de perte latente, une provision pour perte de change est enregistrée.

3.7. FONDS DÉDIÉS

Les fonds dédiés sont comptabilisés conformément aux dispositions du règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018. Lorsque des fonds sont affectés par des tiers à des projets définis, la partie des ressources non utilisée en fin d'exercice est inscrite en charges sous la rubrique « Report en fonds dédiés ». Ceci matérialise comptablement l'engagement pris par l'Association Epicentre de poursuivre la réalisation desdites volontés, avec comme contrepartie au passif du bilan la rubrique « Fonds dédiés ».

Le montant des fonds dédiés est repris au fur et à mesure de l'utilisation des fonds, par la contrepartie du compte « Utilisations des fonds dédiés » inscrit au compte de résultat.

3.8. PROVISION POUR RISQUES

L'Association Epicentre applique les règles de constitution et d'évaluation des provisions pour risques et charges (CRC n°2000-06). Ces provisions permettent de couvrir un risque ou une charge dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Ainsi une provision est comptabilisée à la clôture si Epicentre a une obligation légale, contractuelle ou implicite à l'égard d'un tiers et dont il est probable qu'elle générera une sortie de ressources.

Les montants provisionnés correspondent à la meilleure estimation des ressources nécessaires à l'extinction des obligations. Les provisions pour litiges sont déterminées sur la base de chaque dossier en fonction des procédures en cours, des demandes faites et de leurs chances de réalisation.

COMPTE DE RESULTAT

3.9. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le modèle de compte de résultat adopté par Epicentre est conforme au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

3.10. DÉPENSES POUR LES ETUDES

Les dépenses effectuées pour les études menées par Epicentre sont engagées selon trois procédures :

- par Epicentre à Paris,
- par les centres de recherche du Niger et de l'Ouganda,
- par les missions MSF.

3.11. PRODUITS DES DONNS ET SUBVENTIONS

A la clôture de l'exercice, les dons affectés par des donateurs à un projet défini et qui n'ont pas fait l'objet d'une utilisation au cours de l'exercice, font l'objet d'une inscription en "Fonds dédiés".

Les ressources issues des dons et subventions sont comptabilisées en produits d'exploitation et constatées conformément aux règles définies en 3.4.

HORS BILAN

3.12. INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice ne font l'objet d'aucune provision dans les comptes annuels de l'association (voir 4.4.2 "Engagements en matière de pensions et de retraites").

Les indemnités de fin de carrière sont calculées selon la méthode des unités de crédit projeté qui consiste à projeter les droits acquis par chaque salarié à la date de son départ en retraite. Le calcul tient compte de l'inflation des salaires et de la probabilité que le salarié soit toujours dans les effectifs à la date de son départ en retraite.

Les hypothèses retenues pour le calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont les suivantes :

- ✓ départ à la retraite à l'âge entre 62 ans et 64 ans selon les barèmes en vigueur
- ✓ taux moyen d'augmentation de salaire : 4,90%
- ✓ taux d'actualisation Iboxx Corp AA10+ : 3,17%
- ✓ taux moyen de rotation du personnel : 5,77%
- ✓ taux de charges sociales : 60,38%

3.13. RÉGIME FISCAL

L'Association n'est pas assujettie aux impôts commerciaux pour ses activités non lucratives.

4. DETAIL DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2023

4.1. DETAIL DE L'ACTIF

4.1.1. Détail de l'actif immobilisé

4.1.1.1. Immobilisations incorporelles, corporelles et amortissements

	IMMOBILISATIONS			Montant brut en fin d'exercice	AMORTISSEMENTS			Montant net en fin d'exercice	
	Montant brut en début d'exercice	Augmentation	Diminution		Cumul en début d'exercice	Augmentation	Diminution		Cumul en fin d'exercice
Concessions/licences	220 439		36 181	184 258	195 401	15 821	36 181	175 041	9 217
Immobilisations en cours		64 127		64 127					64 127
Immobilisations incorporelles	220 439	64 127	36 181	248 385	195 401	15 821	36 181	175 041	73 344
Installations et divers, aménagements	1 592		1 592		1 592		1 592	0	0
Matériel, mobilier, informatique	190 731	89 342	53 859	226 213	142 428	49 441	53 859	138 009	88 204
Autres immobilisations	20 216	6 536	14 146	12 606	20 216	423	14 146	6 493	6 114
Immobilisations en cours									
Immobilisations corporelles	212 539	95 878	69 597	238 820	164 236	49 864	69 597	144 502	94 318
TOTAL	432 978	160 005	105 778	487 205	359 637	65 684	105 778	319 543	167 662

L'augmentation des immobilisations brutes provient de l'achat de matériels informatiques et des immobilisations en cours liées au projet de nouveau logiciel financier.

Les diminutions sont en raison de la mise au rebut de matériels obsolètes et déjà amortis.

4.1.1.2. Titres de Participation

En Euros	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Titres participation SCI MSF	16			16
Mise en équivalence	49 585		780	48 805
TOTAL	49 601	0	780	48 821

Le titre détenu vis-à-vis de la SCI MSF a été réévalué selon la méthode de la mise en équivalence et s'élève à 48 805 € au 31 décembre 2023.

4.1.1.3. Dépôts et cautionnements

En Euros	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Dépôts SCI MSF	66 667			66 667
Garanties cautions terrains	7 837			7 837
TOTAL	74 504			74 504

Les dépôts et cautionnements concernent principalement la caution versée à la SCI MSF dans le cadre de la location des bureaux de l'avenue Jean Jaurès.

Les autres montants concernent des cautions versées par les centres de recherche Epicentre au Niger et en Ouganda.

4.1.2. Détail de l'actif circulant

4.1.2.1. Stock et en-cours

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Stock de médical et non médical	10 042	-3 441	6 601
TOTAL STOCK et EN-COURS	10 042	-3 441	6 601

Ce poste représente des acquisitions de fournitures informatiques non encore affectés à une étude à la clôture de l'exercice.

4.1.2.2. Créances clients, usagers et comptes rattachés

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
MSF France	2 633 411	-133 330	2 500 081
Fondation MSF	135 871	-79 855	56 017
Total Créances sur entités du groupe MSF France	2 769 282	-213 185	2 556 097
MSF Belgium	271 145	-64 292	206 853
MSF Holland	72 301	48 136	120 437
MSF International	9 972	3 372	13 344
MSF Japan	18 087	-7 587	10 500
MSF Spain	96 196	9 192	105 388
MSF Switzerland	295 152	85 478	380 630
Total Créances sur entités du mouvement MSF	762 852	74 300	837 152
Clients	22 949	2 832	25 780
Total Clients & comptes rattachés	22 949	2 832	25 780
TOTAL	3 555 083	-136 053	3 419 030

Le montant en fin d'exercice sur les entités du groupe MSF France représente des créances sur:

- l'Association MSF correspondant aux facturations non recouvertes au 31/12/23, 2 500 081 €
- la Fondation MSF d'un montant de 56 017€, correspondant aux factures pour les deux études Pave Study au Malawi et Alert App au Niger

Le solde des créances sur les entités du mouvement MSF correspond aux facturations des études et de la contribution annuelle du dernier trimestre 2023, non recouvertes à la fin de l'exercice. Ces sommes ont été entièrement payées au début de l'exercice 2024.

La créance clients et comptes rattachés est composée de plusieurs factures dont notamment:

- l'Université de Stellenbosch, 8 781 €
- l'OMS, 10 500 €
- l'Université de Capetown, 4 192 €

L'ensemble de ces créances a une exigibilité inférieure à un an.

4.1.2.3. Financements institutionnels à recevoir

Projet	Organisation contractante	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Renforcement des capacités	ELSEVIER	43 192	-43 192	0
CAP-TB	IBB	361 612	-361 612	0
TB-SPEED	BORDEAUX	307 605	-307 605	0
Antibiotic Prescription practices	GARDP	47 354	-47 354	0
FEXI / HATrACC	DNDI	37 427	-38	37 390
INTENSE TBM	BORDEAUX	358 679	-217 797	140 882
J&J Uganda	LSHTM	231 811	-8 056	223 755
DeTACT	WELLCOME	99 549	-44 664	54 884
NIFTY	OXFORD	1 013 770	-527 737	486 033
Enable Lassa	CEPII	2 449 868	-2 222 724	227 143
DATURA	INSERM	319 603	-225 755	93 848
MDF trial	HARVARD	4 348 905	22 293	4 371 198
ACOZI KIDS	DNDI	323 610	-169 814	153 796
fPCV	EDCTP	144 294	0	144 294
LEAP4WA	IAVI	2 532 836	-75 129	2 457 708
PREVAC étude	SPF	4 614	0	4 614
COVAC 2	SASKATCHEWAN	114 719	-101 017	13 702
PK Study	ANRS	10 375	-10 375	0
X100 Lassa fever	IAVI	130 263	0	130 263
Cholera vaccination evaluation	WELLCOME	1 060 158	-147 594	912 564
Mortalité Dembo Berboro	JOHN HOPKINS	0	15 385	15 385
Lassa 2a (C105)	CEPII	0	469 525	469 525
MAGY HIV Study	IAVI	0	699 694	699 694
Cholera RDT	GAVI	0	309 305	309 305
Measles modelling in Niger	ELRHA	0	183 042	183 042
TB diagnosis in children Ouganda	ANRS	0	483 991	483 991
TB diagnosis in children France	ANRS	0	82 975	82 975
Post-TB SIQ	ANRS	0	93 330	93 330
DELTAS IDeAL2	KEMRI	0	355 784	355 784
Typhoïde-Galmi	MARYLAND	0	35 641	35 641
Support IP Dakar	IPDAKAR	0	271 493	271 493
Scale It	EDCTP	0	270 313	270 313
Fujilam Main	ANRS	167 069	-167 069	0
Fujilam Covid	ANRS	47 000	-47 000	0
TOTAL		14 154 310	-1 431 761	12 722 549

Ce compte présente les soldes à recevoir des financeurs, à la fin de l'exercice, pour les études en cours.

Les variations de créance correspondent soit à des augmentations soit à des diminutions de créance.

Les augmentations correspondent à de nouveaux financements obtenus durant l'exercice ou à une augmentation du financement de projets déjà existants à la fin de l'exercice précédent.

Les diminutions de créance correspondent, sauf exception, aux versements effectués par les financeurs durant l'exercice.

Pour les financements en devise, la créance à la fin de l'exercice correspond au montant de la créance en devise valorisé au taux de clôture de l'exercice et ajustée le cas échéant pour un écart de conversion actif (perte latente) ou passif (gain latent).

L'évolution du solde sur l'exercice représente une diminution de 10% en raison de financements reçus dans l'année, notamment des projets CAP-TB et TB-Speed qui ont été clôturés début 2023 et la libération des versements dus pour le projet Enable Lassa.

4.1.2.4. Autres Créances

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Fournisseurs débiteurs	0	7 844	7 844
Avances terrain diverses	48 287	-43 259	5 028
Avances et prêts au personnel	0	1 250	1 250
Organismes sociaux	3 211	3 050	6 261
Etats, Impôts & Taxes Assimilées	29 345	-7 494	21 850
Produits à recevoir	3 550	2 052	5 603
Débiteurs divers	4 518	-2 239	2 279
Autres créances	88 911	-38 796	50 115

Le montant principal correspond aux Etats, Impôts & Taxes Assimilées : le remboursement de TVA à recevoir des services fiscaux ougandais.

Toutes ces créances sont à moins d'un an.

4.1.2.5. Grants à recevoir

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Grant à recevoir MSF France	230 000	-230 000	0
Grant à recevoir Fondation MSF	52 395	-52 395	0
Grant à recevoir BI		31 413	31 413
Autres créances	282 395	-250 982	31 413

La contribution à recevoir du Bureau International au 31/12/2023 concerne le financement octroyé pour le développement de la formation FETCH par le fonds TIC.

4.1.2.6. Disponibilités

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Banques et CCP	2 650 781	-1 212 364	1 438 417
Banque & Caisses centres de recherche	325 088	-92 070	233 018
Caisses	5 271	-1 139	4 132
Total Disponibilités	2 981 141	-1 305 573	1 675 567

La baisse du solde des comptes bancaires est notamment due au remboursement partiel du compte d'avance avec MSF France.

La ventilation des soldes de trésorerie des centres de recherche est la suivante :

- Ouganda : 91 124 €
- Niger : 141 894 €

4.1.2.7. Charges constatées d'avance

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Charges constatées d'avance	15 046	25 127	40 173
TOTAL	15 046	25 127	40 173

Il s'agit de principalement d'abonnements de logiciels sur un à trois ans.

4.1.2.8. Ecarts de conversion actif

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Non MSF entities	6 606	75 768	82 374
TOTAL	6 606	75 768	82 374

Au 31/12/2023, il n'y a aucune perte de change latente sur les dettes des sections MSF en devise (USD et GBP). Les écarts de conversion actif sont uniquement liés aux pertes latentes sur les financements en US Dollars, dont cinq nouveaux de l'exercice 2023, qui ne sont pas provisionnés.

4.2. DETAIL DU PASSIF

4.2.1. Détail de la situation nette

	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution	Resultat de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Ecart de réévaluation	49 585			780		48 805
Autres réserves	44 200	100 566	0			144 766
Excédent ou déficit de l'exercice	100 566	-100 566			2 080	2 080
TOTAL FONDS PROPRES	194 351	0	0	780	2 080	195 651

Le résultat excédentaire d'Epicentre de l'exercice précédent a été intégralement affecté en report à nouveau, suite à la décision de l'Assemblée Générale du 7 juin 2023.

4.2.2. Détail du passif exigible

4.2.2.1. Provisions pour risques et charges

	Montant en début d'exercice	Dotations aux provisions	Reprises sur provisions		Montant en fin d'exercice
			Utilisées	Non utilisées	
Provision pour litige	14 635	8 926	-14 635		8 926
Provision pour perte de change	0	4 709			4 709
TOTAL Provisions	14 635	13 635	-14 635	0	13 635

Les mouvements de la provision pour litige représente la baisse de la provision du contentieux en cours au Niger.

La provision pour perte de change résulte de la réévaluation des dettes et créances en devises hors financements. L'ensemble des provisions et reprises concerne l'exploitation.

4.2.2.2. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Le compte MSF-France, représente le compte courant entre l'Association Epicentre et MSF France, permettant d'ajuster les besoins de financement au jour le jour de l'Association Epicentre. La variation représente les remboursements effectués dans l'exercice.

Les dettes vis-à-vis des entités du mouvement MSF sont composées principalement par des refacturations du personnel Epicentre décentralisé et de charges diverses liées aux projets de recherche d'Epicentre.

Les dettes fournisseurs sont composées principalement par des factures non échues au 31/12/2023.

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Total	7 601 342	-5 127 344	2 473 998
MSF France	6 878 496	-5 018 350	1 860 146
MSF Logistique	12 402	27 001	39 403
Total Dettes entités du groupe MSF France	6 890 898	-4 991 349	1 899 550
MSF Belgium	25 646	21 670	47 315
MSF Canada	0	10 722	10 722
MSF Germany	6 555	-6 555	0
MSF The Netherlands	4 787	1 803	6 590
MSF International	4 490	-823	3 667
MSF Spain	5 280	13 028	18 308
MSF Switzerland	205 465	-35 561	169 903
MSF UK	21 670	5 483	27 153
MSF USA	115 339	14 548	129 886
MSF Supply	1 147	-1 147	0
MSF Ireland	6 594	-834	5 760
MSF Eastern Africa	76 251	-41 104	35 148
Autres Sections			35 643
Total Dettes entités du mouvement MSF	473 222	-18 275	490 589
Fournisseurs	150 014	-80 934	69 080
Fournisseurs Terrain Etrangers	23 853	-15 894	7 959
Frs terrain acptes, avoirs Passif	2 625	-2 625	
Dettes Frs terrain		-1 274	-1 274
Fournisseurs facture à recevoir	20 122	21 029	41 151
Frs Terrain Etrangers à recevoir	39 775	-39 166	610
Tiers terrain soldé HQ	832	-130	702
Total Dettes fournisseurs	237 222	-118 995	118 227

4.2.2.3. Dettes fiscales et sociales

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Impôts et taxes, versements assimilés	116 988	23 001	139 988
Personnel	15 085	-1 381	13 704
Organismes sociaux	414 236	21 472	435 707
Provisions congés payés, CET, précarité	1 279 254	112 037	1 391 291
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	1 825 563	155 128	1 980 691

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Ce poste est composé des charge sociales et fiscales non payées à la fin de l'exercice et, pour sa part principale, des droits à congés, RTT - en cours et épargné dans les CET - et primes de précarité sur CDD dus aux salariés.

4.2.2.4. Autres dettes

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Avances Financement terrain	7 192	-3 392	3 800
Partenaires - Financement à reverser	128 073	213 971	342 043
Total	135 264	210 579	345 843

L'ensemble de ces dettes est à moins d'un an.

Le solde constaté à la fin de l'exercice concerne notamment les financements à reverser aux partenaires du projet SCALE IT, IDI et KEMRI (242 186 €) ainsi qu'au partenaire LSHTM dans le cadre les projets Measles modelling et fPCV (74 140 €).

4.2.2.5. Produits constatés d'avance

Projet	Organisation contractante	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
LeishAccess Consortium	DNDI	233 665	-33 159	200 506
Antibiotic Prescription practices	GARDP	1 600	-1 600	0
FEXI / HATrACC	DNDI	62 619	-62 619	0
INTENSE TBM	BORDEAUX	304 949	-216 554	88 395
NIFTY	OXFORD	158 825	-158 825	0
Enable Lassa	CEPII	697 506	-491 501	206 005
DATURA	INSERM	544 712	-286 967	257 745
MDF trial	HARVARD	3 705 765	389 892	4 095 657
ACOZI KIDS	DNDI	267 313	-68 749	198 564
LEAP4WA	IAVI	4 295 429	-178 844	4 116 586
COVAC 2	SASKATCH	182 181	-40 105	142 076
PK Study	ANRS	1 442	-1 442	0
Lassa 2a (C105)	CEPII	0	769 681	769 681
MAGY HIV Study	IAVI	0	745 075	745 075
X100 Lassa fever	IAVI	112 080	-86 874	25 206
Cholera RDT GAVI	GAVI	0	370 022	370 022
Measles modelling in Niger	ELRHA	0	111 002	111 002
TB diagnosis in children Ouganda	ANRS	0	417 214	417 214
TB diagnosis in children France	ANRS	0	82 975	82 975
Post-TB SIQ	ANRS	0	93 244	93 244
DELTA IDeAL2	KEMRI	0	364 642	364 642
Typhoïde-Galmi	UMB	0	37 691	37 691
Support IP Dakar	IPDAKAR	0	258 889	258 889
STATIS_EVADIAG-Histo	ANRS	0	2 000	2 000
Cholera vaccination evaluation	WELLCOME	624 568	37 940	662 508
Scale It	EDCTP	0	47 540	47 540
TOTAL		11 192 652	2 100 569	13 293 221

Les financements sont comptabilisés en produits lors de la notification des financements. Les montants notifiés et non encore reçus à la date de clôture sont inscrits en créances dans le poste "Financements institutionnels à recevoir" (Voir paragraphe 4.1.2.3.). La quote-part de financement non consommée à la clôture fait l'objet d'une comptabilisation en "Produits constatés d'avance".

4.2.2.6. Ecarts de conversion passif

	Montant en début d'exercice	Variation	Montant en fin d'exercice
Réévaluation dettes et créances	319 073	-312 081	6 992
TOTAL	319 073	-312 081	6 992

Les écarts de conversion passif représentent les gains de change latents sur les financements en devises restant à recevoir au 31/12/2023 ainsi que sur les autres créances et dettes.

4.3. DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

4.3.1. Résultat d'exploitation

Epicentre constate un surplus de 2 080 € contre un surplus de 100 566 € pour l'exercice précédent.

Le total des produits d'exploitation est de 17 127 754 € contre 17 470 861 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 343 107 €, représentant -2,0%.

Le total des charges d'exploitation est de 17 128 061 € contre 17 645 714 € pour l'exercice précédent, soit une diminution de 517 653 €, représentant -2,9%.

4.3.2. Résultat financier

Les charges financières représentent 42 312 € de pertes de change. correspondant principalement à des pertes de change sur les transferts de fonds vers le centre de recherche en Ouganda et sur la position du compte bancaire en USD à la BRED.

Les produits financiers représentent 16 369 € correspondant principalement à des gains de change sur les transferts de fonds vers le centres de recherche au Niger.

4.3.3. Résultat exceptionnel

4.3.3.1. Charges exceptionnelles

En euros	Montant en fin d'exercice
Charges exceptionnelles	7 554
Pertes s/créances irrécouvrables	879
Différence de caisse	274
Litiges	1 054
TOTAL	9 761

Les charges exceptionnelles sont dues principalement à une correction du stock de GPS pour 3 441 € ainsi que l'abandon d'un solde non remboursé par l'URSSAF pour 4 117 €.

4.3.3.2. Produits exceptionnels

En euros	Montant en fin d'exercice
Produits Exceptionnels	1 265
Recettes exceptionnelles terrain	36 825
TOTAL	38 090

Les produits exceptionnels sont principalement dues aux exonérations de la TVA au Niger, 24 876 €.

4.4. ENGAGEMENTS HORS BILAN

4.4.1. Engagement en matière de loyers

L'association Epicentre constate en engagements hors bilan sur l'exercice 2023, les montants des loyers dus à la SCI MSF pour les 34 prochains mois, soit 2 267 K€.

4.4.2. Engagements en matière de pensions et de retraites

Les indemnités de fin de carrière estimées à la clôture de l'exercice clos représentent un montant de 326 360 €. Aucune provision pour indemnités de départ à la retraite n'est comptabilisée dans les comptes d'Epicentre.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. HONORAIRES DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

Le montant des honoraires au titre de l'exercice 2023 s'élève à 16 500 € HT.

5.2. EFFECTIFS

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre rattachés à Epicentre Paris sur l'exercice 2023 s'élèvent à :

- 70,26 pour le personnel à Paris
- 19,57 pour le personnel international

Les effectifs équivalents temps plein de l'association Epicentre présents dans les centres au Niger et en Ouganda ou sur les terrains MSF sur l'exercice 2023 s'élèvent à :

- 193,58 pour le personnel national
- 15,38 pour le personnel international

5.3. LES 3 PLUS HAUTES REMUNERATIONS VERSEES EN 2023

Les trois plus hautes rémunérations brutes des cadres, versées en 2023 par Epicentre s'élèvent à 264 494 € en cumul annuel. Ces rémunérations excluent tout solde de tout compte et concernent les directeurs en poste au 31/12/2023 :

- Klaudia PORTEN : 94 252 €
- Nathalie GUERINEAU : 89 107 €
- Valérie BRIAND : 81 135 €

Source : D.S.N (Déclaration Sociale Nominative).

Ces cadres ne perçoivent que des revenus salariaux. Ils ne bénéficient d'aucune autre rémunération accessoire (prime, avantage en nature). Leur rémunération est versée sur 13 mois.

5.4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les membres du conseil d'administration d'Epicentre ne sont pas rémunérés pour leur fonction d'administrateur.